

Montrez-nous votre esprit du Canada 150!

Bowls Canada Boulingrin organise un concours de photos tout au long de la saison estivale de 2017 pour célébrer le 150^e anniversaire du Canada. Les membres de clubs sont encouragés à partager leurs photos prises lors d'événements qui ont eu lieu en 2017 tels que la Journée nationale du boulingrin, les activités du Palmarès 150 de ParticipACTION, les tournois de clubs, les festivités de la fête du Canada et bien d'autres encore! Ce concours est ouvert à tous les membres inscrits et participants de Bowls Canada Boulingrin partout au Canada. **Toutes les inscriptions feront partie d'un tirage au sort pour gagner des articles, notamment des t-shirts, des vestes et plus encore!** Un tirage aura lieu toutes les deux semaines du 9 juin au 29 septembre 2017, permettant ainsi aux membres de trouver « la photo de la saison ».

Règlements du concours de photos

1. Les inscriptions doivent être présentées dans un format jpg ou tif et doivent avoir au moins 300 ko et ne pas dépasser de 1,5 Mo et être soumises par courriel à **Sarah Moss**, coordonnatrice aux communications à smoss@bowlscanada.com.
2. Le concours est ouvert aux résidents du Canada et à tous les membres inscrits et participants de Bowls Canada Boulingrin.
3. Le sujet des photos doit être lié à l'activité du boulingrin.
4. Les photos peuvent être présentées jusqu'au 22 septembre 2017, date de fermeture du concours.
5. Toutes les photos relatives au boulingrin sont les bienvenues (photos en action, activités sociales des clubs, célébrations de la Journée nationale du boulingrin, activités du Palmarès 150 de ParticipACTION, tournois, etc.).
6. Veuillez inclure une courte description de la photo :
 - a. qui est sur la photo;
 - b. où a-t-elle été prise – installation, ville, province;
 - c. une description de l'événement au cours duquel la photo a été prise.
7. Veuillez indiquer les renseignements suivants :
 - a. votre nom;
 - b. votre adresse courriel;
 - c. un numéro de téléphone où on peut vous joindre si vous gagnez un article.

8. Les inscriptions gagnantes seront sélectionnées par un tirage au sort qui aura lieu toutes les deux semaines du 9 juin au 29 septembre 2017.

9. On communiquera avec les gagnants par courriel et leurs noms seront annoncés dans les médias sociaux de Bowls Canada Boulingrin. Les courriels seront envoyés à l'adresse fournie par les participants et ceux-ci auront cinq (5) jours civils à partir de la date indiquée sur l'avis de prix pour accepter ce dernier. Si les participants ne répondent pas dans les cinq (5) jours civils, le prix sera annulé et un autre participant sera sélectionné.

10. Toutes les inscriptions demeureront admissibles au tirage durant toute la durée de l'événement, à moins qu'elles ne soient tirées pour un prix. Les photos gagnantes ne seront pas admissibles pour d'autres tirages.

Questions juridiques

1. **PARTICIPATION** : En s'inscrivant au concours, les participants acceptent d'être liés par les règles et règlements officiels du concours.

2. **OCTROI DES DROITS** : Tous les participants octroient à Bowls Canada Boulingrin le droit d'afficher les photos présentées dans le cadre de ce concours. Les participants octroient de plus à Bowls Canada Boulingrin le droit d'afficher les photos présentées sur les sites de tierces parties telles que Facebook, Twitter et Instagram à des fins promotionnelles. Par les présentes, les participants et les gagnants octroient à Bowls Canada Boulingrin une licence libre de redevance, sans limites géographiques ou temporelles, pour afficher les photos présentées à des fins promotionnelles ou de publicité dans tous les médias. Les participants acceptent de signer tout document pouvant être nécessaire pour assigner les droits de licence.

3. **CONDITIONS DE PARTICIPATION** :
 - a. Incidents
Sans qu'en soit limitée la portée de ce qui précède, Bowls Canada Boulingrin peut modifier, annuler, suspendre le concours ou y mettre fin si, de l'avis de Bowls Canada Boulingrin, un incident de toute sorte survenait pour corrompre ou nuire à l'administration, la sécurité, l'intégrité, l'impartialité ou au déroulement normal (tel que prévu) du concours.
 - b. Diffusion et consentement

En s'inscrivant à ce concours, tous les participants acceptent – avec le consentement d'un parent ou d'un tuteur légal (pour les participants n'ayant pas atteint l'âge de la majorité) :

- i) de dégager, d'indemniser et d'exonérer Bowls Canada Boulingrin de toute responsabilité, blessure, perte ou de tout dommage pour les participants ou toute personne ou entité, y compris entre autres les dommages aux biens personnels ou immeubles causés en tout ou en partie, directement ou indirectement, par leur participation à ce concours (ou à une activité connexe) ou par leur acceptation, possession ou utilisation ou mauvaise utilisation d'un prix;
 - ii) de libérer complètement et définitivement Bowls Canada Boulingrin, ses représentants, ses responsables, ses agents et toute personne agissant sous son autorité pour toute réclamation de toute sorte découlant d'un lien avec l'utilisation de l'image ou du vidéo présenté, y compris, sans s'y limiter, toute autre accusation d'atteinte à la vie privée, collecte, utilisation, publication, vente, distorsion, substitution, appropriation illicite de la personnalité ou diffamation;
 - iii) pour Bowls Canada Boulingrin, le droit d'utiliser, sans paiement, sans frais, ou sans compensation de n'importe quelle nature, y compris des redevances, toutes les images et les renseignements présentés avec les photos.
4. PRIX : Les prix doivent être acceptés tels quels. Les prix ne sont pas remboursables ni échangeables. En cas d'indisponibilité du prix énoncé (ou d'une partie de celui-ci), Bowls Canada Boulingrin, à sa discrétion exclusive, se réserve le droit de substituer un prix de valeur égale ou supérieure.
5. **CONFIDENTIALITÉ** : En s'inscrivant à ce concours, **le participant et le représentant des participants dans les photos présentées** octroient à Bowls Canada Boulingrin le droit d'utiliser son authenticité et son nom, son adresse courriel, y compris la ville de résidence, le numéro de téléphone, le club et son adresse courriel (« renseignements personnels ») sans permission ou compensation afin d'administrer le concours, y compris, sans s'y limiter, de communiquer avec le gagnant et d'annoncer son nom, et acceptent que Bowls Canada Boulingrin puisse divulguer des renseignements personnels à des tierces parties ou aux fournisseurs de services de Bowls Canada Boulingrin à l'égard de ce qui précède.



6. LOI APPLICABLE : Toutes les questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et l'applicabilité des règles et règlements officiels de ce concours ou les droits et les obligations des participants ou de Bowls Canada Boulingrin en lien avec un concours doivent être régis et interprétés conformément aux lois internes de la province de l'Ontario, sans égard aux règles ou dispositions en matière de compétence législative ou de conflit de lois qui entraînerait l'application des lois de toute autre loi provinciale. Les réclamations ne peuvent être réglées par aucune forme de recours collectif. Le lieu de toutes les poursuites sera une cour fédérale ou provinciale située dans la ville d'Ottawa, en Ontario.

Bowls Canada Boulingrin souhaite remercier toutes les personnes qui ont présenté des documents; toutefois, seuls les candidats retenus seront avisés.